Par NTAKABURIMVO Marie-Ancile

INTERVENTION DU BURUNDI A LA 19ème Session DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

COTE D'IVOIRE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le président,

La délégation burundaise salue la délégation ivoirienne et félicite le Gouvernement ivoirien pour ses efforts remarquables dans l'amélioration de la situation des droits de l'homme.

Le Burundi se réjouit du renforcement, par le Gouvernement ivoirien, de son cadre normatif national.

Mon pays salue l'adoption, par le Gouvernement ivoirien d'un plan national de développement ainsi que la mise sur pied de différentes institutions nationales combien importantes de promotion et de protection des droits de l'homme.

Nous félicitons le Gouvernement ivoirien pour sa ratification de nombreux textes internationaux, particulièrement depuis la présentation de son dernier rapport ; cela témoigne de sa volonté manifeste de toujours rechercher un cadre plus efficace de protéger et promouvoir les droits de l'homme.

La délégation burundaise voudrait formuler deux recommandations :

1) Mettre tout en œuvre pour abolir complètement toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

2) Aller toujours de l'avant en adoptant toutes mesures et politiques nécessaires pouvant permettre d'atteindre plus d'efficacité dans la promotion et protection des droits de l'homme et dans la promotion d'un Etat de droit.

Je vous remercie, Monsieur le Président.